



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 21 décembre 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	15/12/2011
Affichage	16/12/2011

Etaient Présents : POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	24	9

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène
MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à ESCALLIER Karine
FERRUS Christian pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : URBANISME 3

**OBJET : CONVENTION
D'INTERVENTION FONCIERE
AVEC LA SAFER PROMESSE
D'ACHAT ET ACQUISITION DE LA
PARCELLE SECTION B N°0935**

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Marie-Hélène PONSART.

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur (SAFER) a mené à bien une négociation visant à organiser l'acquisition publique du terrain situé lieu-dit LA QUEYRA sur la commune de Briançon cadastré section B n° 935 moyennant un prix total de 1000,00 € (MILLE EUROS).

DESIGNATION DU BIEN				
Commune de Briançon				
Lieu-dit	Section	N°	Surface	NR
LA QUEYRA	B	0935	3a22ca	L

Prix de vente : 1 000,00 € (MILLE EUROS).

Charges accessoires dues à la SAFER en sus du prix: 200,00 € HT

Lesdits terrains seront acquis par la commune de Briançon.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une promesse unilatérale d'achat avec faculté de substitution avec la SAFER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la promesse unilatérale d'achat avec faculté de substitution à la SAFER de la parcelle cadastrée en section B n° 0935, moyennant un prix total de 1 000,00 € (MILLE EUROS).

- de charger Monsieur le Maire de désigner en tant que besoin un notaire et signer l'acte d'acquisition par la commune du terrain susvisé aussitôt qu'il aura été établi.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, les divers documents administratifs se rapportant à cette transaction foncière qui demeureront annexés à la présente délibération, les frais annexes restant à la charge de la Commune, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

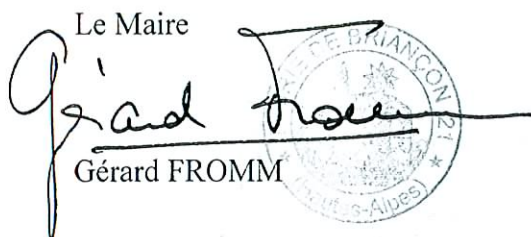
POUR : 25

CONTRE : 4 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine).

ABSTENTION : 2 (VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 23 DEC. 2011

PUBLIÉ LE 23 DEC. 2011

NOTIFIÉ LE

